

Mitsubishi Outlander PHEV 2019, un hybride rechargeable pour l'exploitation ?

© 08/10/2018 |  Benoît Egon •  Terre-net Média

À l'heure du Mondial de l'automobile de Paris, Mitsubishi propose la nouvelle génération de son Outlander PHEV, un véhicule familial, 4 roues motrices hybride rechargeable. De plus en plus d'outils agricoles sont proposés en version électrique alors pourquoi pas un véhicule hybride pour le chef d'exploitation ? Les avantages d'un véhicule hybride tout terrain sont nombreux, mais des freins restent encore présents comme l'impossibilité d'avoir une récupération de TVA.



Mitsubishi Outlander PHEV 2019, l'hybride rechargeable une solution pour les véhicules de l'exploitation ? (©Mitsubishi)

À l'occasion de son lancement dans l'hexagone, en parallèle du **Mondial de l'Automobile**, le nouveau **Mitsubishi Outlander PHEV 2019**, SUV familial hybride rechargeable, est présenté pour la première fois en France.

Avec une **autonomie maximum en mode électrique de 54 km** et 40 g/km d'émissions de CO₂, l'Outlander PHEV est aussi à l'aise sur de petits trajets, où il peut rouler en 100 % électrique, que sur les routes plus longues où le moteur thermique prend le relais. L'Outlander est le SUV **hybride rechargeable** le plus vendu au monde en 2017 et il propose avec son millésime 2019 de nombreuses nouveautés tant au niveau technique que du design.

Vous n'avez pas à vous occuper du passage des vitesses, c'est la transmission intelligente qui le fait pour vous

La capacité de franchissement est plutôt bonne pour un SUV avec une **garde au sol** de 19 cm. La **charge utile** est de 510 kg, et la capacité de traction est de 1 500 kg. La technologie Twin Motor 4WD couplée au système S-AWC offre un couple et une force de traction optimisés à chaque roue. Un nouveau moteur électrique arrière plus puissant procure des accélérations franches, plus de stabilité et un contrôle accru, en particulier grâce aux nouveaux modes de conduite Sport et Snow.

Les **prix ont quant à eux été revus à la baisse**, l'Outlander PHEV 2019 est ainsi disponible à partir de 36 490 euros TTC sans reprise, avec une garantie de 5 ans ou 100 000 km (8 ans pour la batterie).

L'hybride rechargeable sur panneaux solaires

En résumé, l'Outlander PHEV combine les performances environnementales et le **silence de fonctionnement** propres aux véhicules électriques, la polyvalence et les performances sur route et en tout-chemin des SUV ainsi que l'autonomie d'un modèle à moteur à combustion interne classique. Mais ce

qui retient notre attention est la possibilité de **recharger la batterie à 80 % en 25 min** environ pour une charge rapide de la batterie lithium Ion de 300 V.

En effet, l'hybride rechargeable est un vrai plus. Avec une autonomie de l'ordre de 50 km, **la plupart des trajets autour de l'exploitation se feront en électrique**. Si, en plus, vous disposez de **panneaux photovoltaïques** pour recharger ce type de véhicule, la facture énergétique devrait être minimale. Pour les grands trajets, c'est **le moteur thermique à essence qui procure l'autonomie**. Pour ces derniers, la consommation annoncée est seulement de 5,4 l/100 km.

Un autre avantage de ce véhicule est sa faible puissance fiscale. Seulement 5 CV, donc une réduction des primes d'assurance par rapport à un gros 4X4 diesel.

Lors de l'essai de ce type de véhicule, nous avons vraiment apprécié le silence de la cabine. On redécouvre, en faisant un tour de plaine, une nature que l'on peut à nouveau surprendre.

Quelle fiscalité pour les hybrides rechargeables ?

Sur ce modèle classé en véhicule de tourisme, la **TVA ne devrait donc pas être récupérable**. Toutefois il est possible de récupérer la TVA sur l'achat d'un Outlander PHEV s'il est équipé d'un « kit VU » et donc transformé en 2 places. Ce kit est au prix de 655 euros, hors pose.

En ce qui concerne la **taxe sur les véhicules de société**, selon l'article 1010 du code général des impôts modifié par la loi 2017-1836 : « Les véhicules combinant l'énergie électrique et une motorisation à l'essence ou au superéthanol E85 » ... « dont les émissions sont inférieures ou égales à 100 grammes de dioxyde de carbone par kilomètre parcouru sont exonérés de la composante de la taxe prévue aux alinéas a et b, pendant une période de douze trimestres, » ... « Cette exonération est définitive pour les véhicules dont les émissions sont inférieures ou égales à 60 grammes de dioxyde de carbone par kilomètre parcouru. » Le Mitsubishi Outlander PHEV 2019 avec 40 g/km serait donc très **faiblement taxé**.

La TVA est 100 % récupérable sur l'électricité utilisée comme carburant et, depuis le premier janvier 2017, un **pourcentage de la TVA est récupérable pour l'essence**. Pour 2018, le montant de la TVA récupérable dans ce cas est de 20 %, elle sera de 40 % en 2019, 60 % en 2020 et 80 % en 2021.

Alors vers la fin du diesel pour les véhicules des exploitations ?!

Si les avantages de l'**hybride, et rechargeable** de surcroît, sont nombreux, il reste des freins à lever sur l'acquisition d'un véhicule avec cette motorisation sur l'exploitation agricole.

Tout d'abord, les modèles proposés ne sont **pas des utilitaires**, ni au sens fiscal (récupération de TVA achat et carburant) ni au sens praticité (intérieur facile à laver, capacité de chargement et de traction,...). De plus ce changement d'habitude entraîne des coûts annexes comme **une nouvelle cuve pour stocker de l'essence** sans plomb par exemple.

Toutefois, si la fiscalité continue d'évoluer et si les offres des gammes hybrides se diversifient, nous pouvons envisager que dans l'avenir des **véhicules à moteur essence et électrique seront présents dans les exploitations**.